

ABONNEMENT

Saumur	
En un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la réactivité des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 25 MAI

Demain jeudi 26 mai, fête de l'Ascension, l'Écho Saumurois ne paraîtra pas.

Fête révolutionnaire

Le président du Conseil municipal de Paris a inauguré dimanche la Bourse du travail, un monument superbe qui coûte près de trois millions aux contribuables.

Il y avait là quelques députés et sénateurs, le dessus du panier radical.

Il y avait aussi des dames.

M. Sauton, l'inaugurateur, a commencé par faire huer. Il avait dit « Mesdames et Messieurs » au lieu de dire « citoyennes et citoyens ». C'était insupportable, n'est-il pas vrai ?

L'orateur s'est excusé très humblement, puis il a développé cette thèse, très peu goûtée par ses auditeurs, que la Bourse du travail devait être et serait un instrument de pacification.

Un instrument de pacification, la Bourse du travail !

On lui a répondu de la belle manière à ce président du Conseil municipal ; et, qui plus est, on l'a forcé de rester au fauteuil pour entendre tout ce qu'on avait à lui dire.

Car il voulait s'en aller peureusement, après la réponse du délégué des syndicats auquel il avait fait la remise officielle du monument.

Et des orateurs non inscrits sur le programme de se succéder à la tribune, qui ont obtenu un succès d'enthousiasme allant jusqu'au délire.

Nous ne prendrons pas la peine d'analyser ces discours qui se résument tous dans ceci : Les syndicats ouvriers veulent reconstituer l'Internationale et ressusciter la Commune.

Et les auditeurs hurlaient à chaque phrase : « Oui, oui, vive l'Internationale ! Vive la Commune ! »

Pour donner le diapason des sentiments qui animent les travailleurs de la Bourse, il suffit d'ajouter que le nom de M. Floquet a été consacré comme s'il appartenait à un simple centre-gauche ; qu'on a crié tout le temps : « Vive l'Internationale ! » et « Vive la Commune ! » et qu'on a acclamé cette honteuse parole d'un évergumène, improvisé orateur :

« Il faut qu'on le sache bien, il n'y a pas pour nous plus d'ennemis de l'autre côté du Rhin, qu'il n'y en a de l'autre côté des Alpes ! »

Enfin, le prolétariat révolutionnaire s'est beaucoup amusé, et c'est avec enthousiasme qu'il a rendu de nombreuses visites aux buffets installés, intentionnellement peut-être, dans la salle des grèves, qui donne, toujours par hasard, rue de Bondy.

Voilà, certes, une belle journée pour la République. Et le gouvernement doit se féliciter d'avoir obtenu un pareil résultat.

Non seulement la Bourse du travail a coûté aux contribuables, pour frais de premier établissement, la bagatelle de trois millions, mais

cette dangereuse institution a besoin, pour fonctionner, d'un subside très élevé que le Conseil municipal de Paris s'est empressé de voter.

Les journaux opportunistes sont navrés des incidents qui se sont passés à l'inauguration de la Bourse du travail.

Citons cette plainte amère de l'Estafette : « Il semble que, en recevant ce monument édifié par la bourse des contribuables, les ouvriers auraient pu montrer moins d'arrogance et un peu plus de reconnaissance. »

DANS LES CHAMBRES

La déclaration faite au Luxembourg par le président du conseil relativement à la constitution prochaine d'un ministère spécial des colonies était fort commentée dans le salon de la Paix. Les nouvelles politiques, fort rares aujourd'hui, et l'ouverture tardive de la séance consacrée à la discussion de l'amendement Hubbard sur l'emploi des fonds des Caisses d'Épargne, laissaient à nos politiciens le loisir de discuter sur ce qui se passe au Luxembourg.

On a maintes fois déploré les inconvénients du système actuellement en vigueur, de ce sous-secrétariat d'Etat dont les responsabilités sont chaque jour plus considérables sans que pour cela on y ait joint l'autorité indispensable.

Jusqu'à présent, au hasard des crises gouvernementales, la direction de nos colonies a été transportée comme appoint d'un ministère à l'autre ; il importe d'en finir avec ce lamentable état de choses.

C'est donc vendredi que se livrera la bataille entre les promoteurs d'un ministère spécial dirigés par le gouvernement et ceux qui persisteront à confier à une simple direction générale la gestion et l'organisation de nos possessions d'outre-mer.

Le gouvernement aurait dû demander depuis longtemps cette création ; mais on sait que la Chambre en est saisie par le projet Reinach. On voit ici l'inconvénient du régime des deux Chambres et de la dualité des initiatives parlementaires. Espérons, dans l'intérêt du pays, que le ministère Loubet en finira avec ces hésitations et qu'il prendra sans plus tarder l'initiative d'une décision définitive.

La Chambre a repoussé un amendement de M. Hubbard tendant à substituer à l'obligation pour les Caisses d'Épargne de verser les dépôts à la Caisse des Consignations, la faculté de faire ces versements.

Elle a examiné hier le mode d'emploi des dépôts.

M. Hubbard a combattu par un nouvel amendement la disposition de la Commission autorisant les Caisses d'Épargne à faire emploi d'une partie des fonds en obligations communales et départementales du Crédit Foncier. Le gouvernement accepte, par l'organe de M. Rouvier, cet emploi.

M. Hubbard voudrait que les départements et les communes pussent contracter des emprunts avec ces fonds de l'épargne française.

Une importante discussion s'est engagée sur

cet amendement. MM. Henri Germain, Rouvier, Camille Pelletan y ont pris part.

La Chambre a écouté avec une attention soutenue le discours de M. Camille Pelletan qui s'est révélé véritable conservateur des finances de l'Etat et du pays. Il a fait un saisissant tableau des épreuves qu'avait subi le crédit de la France en présence des événements de l'année terrible et de l'odieuse insurrection de la Commune. Les capitaux, a-t-il dit, comme les armées, savent que leur plus terrible ennemi est la panique.

M. Pelletan ne peut admettre que les capitaux déposés pour fructifier ne soient cependant exposés à certains risques. C'est leur destinée fatale.

Pour conclusion à ces débats qui ont pris un développement considérable, le ministre des finances s'est retranché derrière ce principe : emploi en valeurs d'Etat ou jouissant d'une garantie de l'Etat ; emploi en valeurs négociables des départements, des communes, des chambres de commerce, en obligations communales et financières du Crédit Foncier.

Mais la Chambre comme le gouvernement ont rejeté le dangereux procédé des emprunts directement faits aux Caisses d'Épargne par les communes. Ils exigent une trop longue immobilisation des capitaux et offrent trop de chances d'insuccès.

TRIBUNAUX

Le testament de la Boussinière

C'est lundi qu'ont comparu, devant la Cour d'assises de la Seine, Jean Guyard, notaire à Bourg-d'Iré (Maine-et-Loire), et Henri Charpentier, autographe à Paris, sous l'inculpation de faux en écriture privée.

Rappelons les faits de cet intéressant procès :

Deux frères, MM. Adolphe et Edouard Prudhomme de la Boussinière, vivaient, celui à Genève, celui-là au château du Tilleul, commune de Saint-Flée, moins séparés par les kilomètres que par leurs divergences d'opinions politiques et religieuses. Leur mésintelligence était telle, qu'en 1880, Adolphe, par testament authentique, déposé chez M^e Sésboué, notaire à Château-Gonthier, écartait Edouard de sa succession au profit du comte de Bréon, légataire universel, et de MM. de Legge et Olivier de la Boussinière, légataires particuliers.

Les deux frères furent appelés, en 1882, à la succession de Mme d'Hauteville ; ils y vinrent en concours avec Mlle Duplessis, à qui réserve d'usufruit des biens de cette succession était faite, eux n'en ayant que la nue propriété. C'est à cette occasion que Guyard, le premier prévenu, entre en scène.

Guyard était notaire à Bourg-d'Iré depuis 1862. Des trafics de toutes sortes avaient gravement compromis sa situation pécuniaire. En 1869, le Tribunal l'avait même suspendu pendant six mois de ses fonctions. Au moment où il apparaît, des difficultés d'argent surgissaient de toutes parts autour de lui ; il était aux abois.

Chargé du règlement de la succession

d'Hauteville, il entra en rapports avec les frères de la Boussinière. Il conseilla à Edouard, homme d'une probité reconnue, d'attaquer le testament de la de cujus et de plaider contre Mlle Duplessis, proposant même de prendre à sa charge tous les frais du procès, à la condition de toucher, en cas de gain de cause, la moitié des biens qui reviendraient à son client. M. Edouard de la Boussinière accepta cette condition et donna carte blanche au notaire.

Satisfait du résultat de cette première intrigue, Guyard entreprit alors de réconcilier les deux frères, et de faire revenir Adolphe de la Boussinière sur le testament qu'il avait rédigé en 1880. Il y avait là, pour lui, une source de jolis bénéfices. Malheureusement, Adolphe mourut en 1885, sans avoir rien changé à ses dispositions, et les légataires institués furent envoyés en possession.

LA GENÈSE DU CRIME

Guyard n'était pas content. Il était précisément pressé par mille embarras financiers dont il ne savait trop comment sortir. A tout prix, il lui fallait de l'argent.

Il arriva qu'il eut besoin de faire copier autographiquement le testament d'un de ses clients. Il vint à Paris, et s'adressa, 4, rue de Condé, à Charpentier, le second prévenu. L'habileté merveilleuse dont ce dernier fit preuve dans son travail le conduisit à concevoir le crime qui l'amène aujourd'hui sur les bancs de la Cour d'assises.

Il proposa à Charpentier de reconstruire, d'après l'écriture de lettres missives, des pièces soi-disant égarées. Charpentier accepta et, le 26 juillet, se mit à l'œuvre. Guyard lui avait fourni des lettres d'Adolphe de la Boussinière comme modèle graphique, et un libellé comprenant deux actes à recopier : le premier révoquant les dispositions testamentaires du défunt, à la date du 13 janvier 1885 ; le second, daté du 14, instituant Edouard de la Boussinière légataire universel.

Les faux étaient terminés le 6 août 1886 ; Guyard avait en mains deux actes admirablement imités, reproduisant jusque dans ses moindres détails l'écriture manuscrite d'Adolphe de la Boussinière. Il les mit sous enveloppe, et les adressa au président du Tribunal de Segré, qui les fit déposer dans son étude.

Guyard avertit alors Edouard de la Boussinière de l'existence d'un second testament de son frère, et lui demanda de le laisser se charger des affaires qui pourraient amener l'annulation du premier, à la condition, comme pour le procès d'Hauteville, de partager les biens de cette seconde succession. M. de la Boussinière, sans méfiance, le laissa agir.

Guyard, au nom de son client, intenta donc un procès en pétition d'hérédité contre les légataires institués par le testament de 1880 ; il le gagna.

La Cour d'Angers, après expertise, confirma le jugement du Tribunal de Segré. Edouard de la Boussinière entra en possession des biens de son frère. M^e Guyard reçut pour sa part la somme de 500,000 fr. Il devait même toucher un dernier versement de 100,000 francs, lorsque les poursuites criminelles furent commencées dans les circonstances suivantes :

Charpentier, l'autographe qui n'avait reçu que 300 fr. pour son travail, trouvait qu'il avait été peu payé en comparaison des bénéfices que son complice avait tirés de l'affaire.

Il s'adressa à maintes reprises au notaire, qui ne tint aucun compte de ses réclamations; il fit traite sur lui; mais ces billets furent protestés. Les tentatives de chantage du côté de M. Edouard de la Boussinière furent aussi infructueuses.

Alors, furieux, résolu de se venger, il écrivit, le 31 décembre 1891 et le 10 janvier 1892, au comte de Bréon le légataire dépossédé, deux lettres dans lesquelles il offrait de donner les preuves matérielles de la fausseté du second testament.

Il fit même déposer, le 14 janvier, chez l'avoué du comte de Bréon, les lettres qu'il avait reçues de Guyard lors de la confection des faux, les calques des épreuves lithographiques, et toutes les pièces de témoignage probant qu'il avait intentionnellement conservées. On le mit en état d'arrestation; le testament daté de 1885 fut soumis à l'examen de deux experts en écriture et d'un expert en chimie; la matérialité des faux et leur mode de fabrication furent enfin établis d'une manière indiscutable. Le notaire fut arrêté, à son tour, le 6 février 1892.

Guyard soutient, pour sa défense, qu'Adolphe de la Boussinière lui avait remis tout ouvert, dans une rue de Segré, les deux actes révocatoires; et que les ayant égarés, il avait eu recours, pour réparer cet accident, à l'habileté de Charpentier. Celui-ci prétend avoir agi de bonne foi en reconstituant des actes qu'il croyait perdus ou volés. Les débats publics, qui se sont ouverts lundi sous la présidence de M. Guez, éclaireront les lecteurs sur tout cela.

Le fauteuil du ministère public est occupé par M. l'avocat général Cruppi.

A la défense, M^e Decori pour Guyard, et M^e Demange pour Charpentier.

M^e Barbou, assisté de M^e Carrel, représente le comte de Bréon et ses consorts.

Le Serment judiciaire

M. Gustave Rivet ne veut plus que le mot *Dieu* soit prononcé dans le serment judiciaire et propose la formule suivante :

Pour le magistrat : « Sur votre honneur et votre conscience, vous jurez... » Et pour le protestataire : « Sur mon honneur et ma conscience, je jure... »

La *Paix*, feuille républicaine, applaudit à la suppression du saint nom de Dieu dans la formule du serment.

« La loi est censée être la même pour tous, sans distinction d'opinion religieuse, il est donc logique qu'elle soit rédigée de telle sorte que

tous les citoyens, sans exception, sans réticence et sans arrière-pensée, puissent coopérer à son application. »

Ce qui serait logique, ce serait l'abolition radicale du serment.

Vous supprimez, dites-vous, le serment religieux parce que quelques hommes ne croient pas en Dieu. Mais il en est bien plus qui font bon marché de la conscience et de l'honneur.

Pourquoi ménager davantage de rares athées que les nombreux négateurs du libre arbitre et que les sceptiques pour qui l'honneur est une affaire de convention, un vain mot ?

Votre argumentation ne supporte pas l'examen.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 24 mai 1892.

La Bourse devait accueillir favorablement ce premier vote de la Chambre qui prescrit le versement intégral à la Caisse des Dépôts et Consignations des sommes déposées aux Caisses d'épargne.

Le 3 0/0 Ancien monte à 98.12; le Nouveau à 98.30 et le 4 1/2 est à 105.07.

La Rente Italienne est très ferme à 91.47 en attendant que l'on connaisse les mesures que doit prendre le nouveau ministère pour faire disparaître le déficit. L'Extérieur reste sans changement à 64 7/16.

Le 3 0/0 Portugais se maintient à 20 3/8. On annonce comme définitive la conclusion de l'emprunt et l'acceptation des conditions d'arrangement arrêtées entre le délégué portugais et les comités comme devant être ratifiée officiellement à bref délai.

Le Rouble est en reprise à 266 1/2; le Nouveau Russe cote 77.20 et l'Orient 69.65.

L'action de la Banque de France se traite à terme en nouvelle avance à 4,180. Le Crédit Foncier cote 1,208. La Banque de Paris conserve le cours de 671 avec une perspective d'amélioration justifiée par la plus-value de cette partie des réserves représentée par des titres étrangers. Le Crédit Lyonnais est en léger recul à 790. Le cours de 800 serait mieux en situation étant donnée l'augmentation de son portefeuille commercial dont il tire la plus grande partie de ses bénéfices. La Société Générale est toujours soutenue à 465.50, ses bénéfices suivant une progression régulière qui assure sa fixité de son dividende.

Les Chemins Economiques valent 403.

NOUVELLES MILITAIRES

LE PASSAGE DE LA LOIRE AUX GRANDES MANŒUVRES DU 41^e CORPS

On assure que, cette année, les manœuvres du 41^e corps d'armée, qui seront en grande partie circonscrites sur un vaste et magnifique terrain de la Loire-Inférieure, entre Clisson et Montaigu, auront un intérêt particulier.

Pour la première fois, une division tout entière, avec son matériel et ses approvisionnements, tentera, aux environs de Nantes, un passage rapide de la Loire.

LE GÉNÉRAL DE GALLIFFET

Le général de Galliffet, obligé, par suite d'un

refroidissement, d'interrompre l'inspection du 48^e corps, est rentré avant-hier soir à Paris.

VOIR A LA 4^e PAGE L'ANNONCE CRÉMIEUX

Chronique Locale

ET DE LOUEST

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal de Saumur se réunira, samedi prochain, 28 mai, à 7 heures 1/2 du soir, pour délibérer sur les objets suivants :

1^o Dépôt du compte administratif de 1891, du budget additionnel de 1892 et du budget principal de 1893 ;

2^o Comptes et budget des Hospices ;

3^o Comptes et budget du Bureau de bienfaisance ;

4^o Comptes et budget du Collège de jeunes filles ;

5^o Comptes et budget du Collège de garçons ;

6^o Nomination des Commissaires ;

7^o Nomination des délégués du Conseil à la Commission des Hospices ;

8^o Nomination des délégués du Conseil à la Commission du Bureau de bienfaisance ;

9^o Nomination des administrateurs à la Caisse d'épargne ;

10^o Projet d'améliorations aux salles de l'Hôpital militaire ;

11^o Service militaire : demande de dispense ;

12^o Affaires diverses.

Musique des Écoles communales

Demain jeudi, fête de l'Ascension, à 8 heures du soir, la Musique des Écoles communales exécutera, dans le Square du théâtre, les morceaux suivants :

1. *Le Vengeur*, pas redoublé..... TILLIARD.
2. *La Vierge de Domrémy*, fantaisie. BONJEAN.
3. *Don Quichotte*, quadrille..... TILLIARD
4. Chœur de la *Muette*, chant à trois parties..... AUBER.
5. *Louis*, mazurka..... BARY.

ASSEMBLÉE. — Demain jeudi, jour de l'Ascension, première assemblée annuelle au bourg de Villebernier.

De Saumur, on peut s'y rendre par terre et par eau.

EXCURSION DE TOURS A SAUMUR PAR BATEAUX-MOUCHE. — C'est également demain jeudi, 26 mai, que la *Ville-de-Tours* effectuera une excursion de Tours à Saumur.

Le départ de Tours aura lieu à 7 heures du matin, celui de Saumur à 4 heures du soir et l'arrivée à Tours à 8 heures du soir.

La Société industrielle et agricole d'Angers et du département de Maine-et-Loire adresse au Sénat une pétition ayant pour objet la stricte application des lois votées par le Parlement en ce qui concerne le nouveau régime douanier.

Elle a été déposée par M. le sénateur Blavier dans la séance de lundi.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCE

Le 25 mai. — Raymond Fisac, rue de l'Ancienne-Messagerie.

MARIAGE

Le 24 mai. — Louis-Albert-Jean Bouvier, contrôleur de la garantie, a épousé Marie-Mathilde-Julie-Adolphine Grosourdy, sans profession, tous deux à Saumur.

DÉCÈS

Le 24 mai. — Edouard Peltier, 13 mois, ruelle du Roi-René; — Pascal Cavel, 85 ans, sans profession, impasse Gratigny; — Jean Tessier, 77 ans, sans profession, route de Rouen.

Le 25 mai. — Alphonse Dolanges, 33 ans, entrepreneur, à l'Hospice.

Courses de Verrie-Saumur

Dimanche 3 Juillet 1892, à 2 heures

1^o *Prix du Château de Marson* (course de haies, hacks et hunters, gentlemen riders): 300 fr., offerts par M^{me} Baillon de la Brosse au premier, et un panier de champagne, offert par MM. Girard et Bouvet au second, pour hacks et hunters de 4 ans et au-dessus, domiciliés à Saumur quinze jours au moins avant la course et n'ayant pas, en 1892, pris part à une course publique quelconque, montés par des gentlemen n'ayant jamais gagné.

2^o *Prix de Mortemer* (steeple-chase militaire, 3^e série): Un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 150 fr. au premier, un autre de la valeur de 100 fr. au deuxième, un autre de la valeur de 75 fr. au troisième, offerts par la Société des courses de Verrie-Saumur, pour les sous-maitres de l'École d'application de cavalerie, montant des chevaux de cette École.

3^o *Prix du Marsoulet* (steeple-chase militaire, 2^e série): Un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 800 fr. au premier, offert par la Société des courses de Verrie-Saumur, pour officiers en activité de service montant des chevaux d'armes (chevaux d'officiers ou de troupe), inscrits sur les contrôles, provenant des remotes de l'État ou achetés par la commission de remonte des corps, n'ayant jamais gagné de course publique à obstacles et n'ayant pas été chez un entraîneur public depuis six mois au moins avant le jour de la course.

4^o *Prix de la Société des Steeple-Chases de*

LE

FILS DE L'ASSASSIN

PAR AUGUSTE VILLIERS

Troisième Partie : La Terre libre

V — LA CHASSE A L'HOMME

(Suite)

La femme Dupuis alla ouvrir et fit l'effrayée, appela au secours et faillit se trouver mal.

Mais l'Indien boudit dans la maison, la parcourut, trouva la barbe et la coiffure et revint.

— Parti !

— Il y a donc une sortie ?

Jacques Vincent poussa un cri de rage.

— En chasse ! cria-t-il. A mort la bête !

L'ingénieur, l'Indien et le chien s'élançèrent alors par le terrain vague et gaguèrent la forêt qui longeait la rive de l'Ottawa.

Là, une petite rivière vint leur barrer le passage. C'était le *Rideau* qui remonte la province d'Ontario.

Ce Rideau est une espèce de torrent au cou-

rant rapide et coupé par des chutes dont quelques-unes peuvent égaler celles du Niagara.

André Rémy resta stupéfait devant cet obstacle nouveau; mais l'Indien, dont c'était le métier de trouver les pistes, fit un geste d'arrêt.

— Silence ! dit-il.

Puis, rampant presque, il étudia la berge.

Un pas, tout récent et plusieurs fois répété dans la direction du fleuve, trappa son attention.

— Là, fit-il, lui... lui...

Au bord, de l'eau, le pas s'arrêtait. A droite et à gauche, rien.

L'Indien fit signe du doigt au jeune homme, qui comprit.

— Vous nagez ? demanda-t-il.

— Et toi ? répondit Jacques Vincent.

Pour toute réponse, l'Indien boudit dans la rivière.

Pluton n'hésita pas à en faire autant.

L'ingénieur montra son fusil et songea à la poudre.

— Trouvera d'autres ! fit l'homme rouge.

Jacques Vincent, qui nageait comme un cachalot, eut bientôt rejoint l'homme et le chien.

Tous trois arrivèrent, après une lutte assez

vive et assez pénible de l'autre côté du Rideau, qui pouvait à cet endroit être plus large que la Loire.

Il faisait beau temps; pour se sécher, les deux hommes imitèrent l'exemple du chien.

Ils se prirent à courir.

Jacques avait cependant gardé son fusil en bandoulière.

Tafala ne s'occupait que de la trace.

A cet égard, pas d'erreur possible.

Le petit homme avait laissé la marque certaine de son abordage, et il devait avoir bien peu d'avance sur les poursuivants, car les traces de ses pas étaient encore toutes mouillées.

Il n'y avait plus qu'à suivre ses traces.

L'Indien Tafala se concha à terre, pencha l'oreille et écouta.

Il n'entendit rien.

Alors, prompt comme l'éclair, il prit corps à corps le tronç d'un gros arbre et s'éleva dans les branches avec une vigueur et une agilité incroyables.

André Rémy, qui savait ce dont les hommes primitifs sont capables, le laissait faire.

Pluton battait de la queue et semblait dire :

— Eh bien ! on n'avance donc plus ?

Tafala descendit bientôt.

— Lui devant, dit-il, pas loin.

— Il court ?

— Non, lui croire sauvé.

— Dans quelle direction marche-t-il ?

— Suit rivière.

— Bou. Il est pris.

— Oui ! fit l'Indien en montrant ses dents blanches dans un rire cruel.

Et les deux hommes, suivis du chien, reprurent leur course le long du Rideau en pressant leur marche.

VI — PLUTON

Laissons un instant les chasseurs et allons retrouver Billou.

Le petit homme avait vu le chinois happé, pour ainsi dire, par Tafala. Il avait compris que tout était perdu et il avait vivement pris son parti.

Le seul d'ailleurs possible à prendre : la fuite.

Il avait jeté un paletot sur son dos, empoché les valeurs à sa portée et préparées d'avance, mis deux revolvers chargés à sa ceinture et couru à l'écurie.

Seller le cheval et prendre la clef des champs, tout cela fut l'affaire de quelques minutes.

France (cross-country, steeple-chase, hacks et hunters, handicap, gentlemen riders): 2,500 francs, offerts par la Société des Steeple-Chases de France; au second, 500 fr. sur le prix, pour hacks et hunters de 4 ans et au-dessus; seront aussi admis les chevaux de 4 ans et au-dessus non qualifiés hacks et hunters, mais ils seront à vendre pour 3,000 fr.

6° Prix de Saint-Georges (steeple-chase militaire, 1^{re} série): Un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 1,000 fr. au premier, offert par la Société des Steeple-Chases de France, pour officiers en activité de service montant tous chevaux d'armes (chevaux d'officiers ou de troupe) inscrits sur les contrôles, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles et n'ayant pas été chez un entraîneur public six mois au moins avant le jour de la course.

7° Prix de la Société des Steeple-Chases de France (steeple-chase, 3^e série): 2,600 fr., offerts par la Société des Steeple-Chases de France, pour chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France, n'ayant pas, jusqu'au moment de la course, gagné 15,000 fr. en un ou plusieurs steeple-chases, ni deux prix de 3^e série, ni un prix d'une série supérieure. — Entrée 100 fr., forfait 25 fr.; au second 600 francs sur le prix, le troisième doublera son entrée.

8° Prix de Consolation (steeple-chase, hacks et hunters, gentlemen riders): 1,000 fr., offerts par la Société des courses de Verrières-Saumur, pour hacks et hunters de 4 ans et au-dessus, et pour chevaux de 4 ans et au-dessus non qualifiés hacks et hunters, à réclamer pour 4,000 fr.; ceux à réclamer pour 2,000 fr. recevront 2 kil. de décharge. — Entrée 50 fr. au second.

LA FÊTE D'ESCRIME

Le Journal de Maine-et-Loire publie les notes empruntées au procès-verbal officiel rédigé après la séance d'escrime de dimanche, à Angers.

Voici la note concernant l'assaut N° 8 :

« M. Cateau, adjudant, maître d'escrime à l'École de cavalerie (Saumur). — M. Hillard, maréchal des logis, maître d'escrime au 1^{er} cuirassiers (Angers).

« Nous n'avons pas à faire l'éloge de M. Cateau, qui est un tireur très connu de l'armée française et des amateurs, puisqu'il a donné l'occasion aux journaux parisiens de parler de lui dans un assaut récent qui a eu lieu au Grand-Hôtel.

« Quant à M. Hillard, nous n'avons qu'à lui adresser nos plus sincères félicitations d'avoir su soutenir d'une façon si brillante le n° 2 qu'il vient d'obtenir au dernier concours de Joinville, pour le grade d'adjudant. »

Il alla droit à Sorel.

Il savait y trouver une alliée, fort utile en ce moment, et une complice sous le nom de laquelle il avait fait quelque trafic et qui était en nom dans plusieurs affaires.

On a vu comment les deux associés avaient été sur Montréal et avec quel art l'ancien forgeron, devenu maître filou, avait su se déguiser et arriver à Ottawa sans être reconnu.

Mais on ne pense jamais à tout.

Certes, Billou pensait bien n'être pas suivi plus loin que Sorel; parti de là, le monde était grand, et il était logique d'aller l'attendre à New-York.

En lui-même il se disait: Attendez-moi sous l'orme; moi, je vais aller vivre en bon bourgeois à Ottawa, et dans quelques années, nous verrons.

C'était assez bien calculé.

Il fallait le désir de vengeance de Jacques Vincent et surtout la haine de l'Indien pour déjouer ce plan fort bien combiné.

Billou n'avait pas songé à ceci :

C'est que l'Indien connaissait sa prétendue. Et encore qu'il y a toujours et partout des gens qui causent de ce qui ne les regardent pas.

CROLET. — En comparant les élections municipales de 1888 avec celles de 1892, on trouve que les conservateurs ont fait des progrès sensibles au dernier scrutin.

En 1888, les voix conservatrices s'élevaient à 949 et les voix républicaines à 1,482.

En 1892, on compte 1,431 suffrages conservateurs et 1,391 suffrages républicains de toutes nuances, soit une augmentation de 182 au profit de nos amis et une diminution de 91 au détriment des républicains.

L'écart, qui était de 533 entre les deux partis en 1888, se réduit à 260 en 1892.

Même avantage au profit des conservateurs s'est produit à Saumur. Au scrutin de ballottage pour trois sections, les voix républicaines n'ont dépassé que de 38 les voix indépendantes, ce qui était loin d'être un écrasement, comme les journaux de gauche l'ont tant répété. Et ils osent encore affirmer que les conservateurs sont en baisse! Le dépit fait déguiser la vérité.

AUDACIEUSE TENTATIVE DE VOL A ANGERS

Dimanche, dans l'après-midi, vers trois heures et demie, M^{me} Chevallier, qui habite le troisième d'une maison de la rue Cordelle, était occupée aux soins de sa toilette, lorsqu'elle entendit dans l'escalier le pas d'un individu qui montait et descendait.

L'individu s'arrêta au second étage, et ouvrit la porte. Mais l'appartement est inoccupé en ce moment, il n'y resta que peu de temps.

Le voleur (car c'en était un) monta au troisième et sonna deux fois à la porte de M^{me} Chevallier. Celle-ci qui, nous l'avons dit, faisait sa toilette pour sortir, ne répondit pas.

Croyant que les locataires étaient sortis, le malfaiteur se mit en devoir de forcer la porte à l'aide d'un ciseau.

Prise d'une peur violente, M^{me} Chevallier se mit à pousser des cris. Mais ces cris ne parurent pas émouvoir outre mesure le voleur qui, malgré cela, donna un violent coup d'épaule dans la porte afin de l'enfoncer.

M^{me} Chevallier ouvrit sa fenêtre, et se mit à crier: « Au voleur! Au secours! »

Mais la rue, à ce moment, était déserte, et personne n'entendit ses appels.

Le voleur descendit alors et alla se cacher dans l'impasse Cordelle qui donne derrière les magasins de la Providence. M^{me} X... l'aperçut de sa fenêtre et l'examina avec soin. Ensuite elle rentra chez elle.

Le voleur profita de ce moment pour s'esquiver.

Cinq minutes après l'incident que nous venons de raconter, M. Chevallier arriva. Sa femme le mit, il n'est pas besoin de le dire, au courant des faits qui venaient de se passer.

À la peinture qu'elle lui fit du malfaiteur, il crut le reconnaître. Il sortit dans l'intention de le rencontrer.

À Ottawa, il s'était cru sauvé et tout à fait caché.

La vue de Pluton l'avait fait chanceler. Ce chien, pour lui, c'était la tête de la Méduse.

Il avait voulu oublier le passé, et il y arrivait presque. Une seule scène revenait toujours à sa mémoire, et par conséquent dans ses rêves: l'agonie du malheureux Pluton, auquel il avait tendu la viande d'une main, tandis qu'il le poignardait de l'autre.

Le cri du chien, son râle, sa mort, revenaient sans cesse à son esprit. (A suivre)

M. Berthaud à Saumur

Le savant chirurgien-pédicure spécialiste, dont nous avons parlé, obtient à Saumur un très grand succès bien motivé par ses cures merveilleuses.

Les nombreuses personnes qui ont besoin de son ministère sont priées de se faire inscrire un jour à l'avance, à cause du grand nombre de demandes qui lui sont adressées journellement.

Cabinet d'opérations, rue Dacier, n° 47, ouvert de 1 heure à 4 heures. Se rend à domicile sur demande. (Prix par opération: 2 fr.)

Le hasard ou un pressentiment le conduisit dans un petit débit situé derrière le théâtre et appelé le « Café des Manilleurs ».

Il y trouva justement un individu qui paraissait répondre exactement au portrait que sa femme lui avait tracé du voleur.

Il l'accosta en lui disant :

— Monsieur, vous êtes ici, on m'a dit qu'on venait de vous voir dans la rue Cordelle?

— Non, monsieur, je sors de chez moi.

M. Chevallier ne se tint pas pour battu. Il prévint la police qui arrêta lundi dans la matinée un individu, dangereux repris de justice.

Celui-ci fut conduit vers onze heures et demie rue Cordelle et mis en présence de M^{me} Chevallier.

Prise encore de terreur, M^{me} Chevallier se mit à pousser des cris qui rassemblèrent bientôt tout le quartier.

— Je le reconnais! C'est bien lui! C'est lui le malheureux!

Sur cette affirmation, l'individu fut conduit au parquet par M. le commissaire du premier arrondissement. Il a dû être confronté une seconde fois dans l'après-midi d'avant-hier avec M^{me} Chevallier.

L'individu arrêté est un nommé Billard qui a tenu, il y a quelques années, un restaurant dans la rue Baudrière. (Petit Courrier.)

LES LABOUREURS DE POITIERS

Le 22 mai 1892, la Société des Laboureurs de la commune de Poitiers, sous le patronage de saint Isidore, a fait sa réunion annuelle en l'église Saint-Jean de Montierneuf; l'assistance était nombreuse et la municipalité était représentée par M. le Maire et plusieurs conseillers (tous républicains).

À la sortie, les membres de la Société, par la bouche de leur président, ont témoigné à ces messieurs leur reconnaissance.

Les laboureurs se sont ensuite réunis salle Michel pour assister à un copieux banquet; au dessert, une collecte a été faite en faveur des combattants de 1870-71.

EXPOSITION DE TOURS

Voici le programme de la journée d'inauguration :

Ouverture officielle sous la présidence de M. Jules Roche, ministre du commerce et de l'industrie, samedi 28 mai 1892.

VENDREDI 27 MAI

9 heures du soir. — Retraite aux flambeaux par les musiques militaires et la musique municipale.

SAMEDI 28 MAI

8 heures du matin. — Salle du Manège, distribution de bons de pain et de bons alimentaires aux indigents.

10 heures du matin. — Place de l'Hôtel-de-Ville, revue de la Compagnie des sapeurs-pompiers, de la Société de gymnastique et du Bataillon scolaire.

2 heures 1/2. — M. le ministre et le cortège officiel partiront de l'Hôtel de Ville et se rendront à l'Exposition.

3 heures. — Ouverture de l'Exposition, annoncée par une salve de 24 coups de canon.

4 heures 1/2. — Boulevard Heurteloup, ouverture du Concours régional.

5 heures. — Jardin de la Préfecture, visite officielle à l'Exposition d'horticulture.

7 heures. — Salle du Théâtre-Français, banquet offert à M. le ministre par la municipalité.

9 heures. — Re-Simon, feu d'artifice tiré par M. Kervella, du Mans.

9 heures 1/2. — Théâtre municipal, représentation de gala.

Illuminations des places et squares, de l'Hôtel de Ville et du Musée, des quais du Pont-Neuf et de la Poissonnerie, de l'entrée du boulevard Preuilly et des jardins de l'Exposition.

Concert dans le parc du Palais du Champ-de-Mars.

Théâtre de Saumur

La Famille Pont-Biquet n'est pas une pièce bâtie, c'est une pochade, un quiproquo, un éclat de rire en trois actes, qui se termine sur le coup de minuit comme doivent se terminer toutes œuvres ordinaires. Mais il n'y a aucune raison pour que ce vaudeville prenne fin; il pourrait fournir encore des actes sans qu'il soit ni plus obscur ni plus clair et facile à analyser. C'est donc une de ces œuvres sans nom, sans forme et sans consistance; mais d'une gaieté à faire perdre haleine, d'un esprit, et parfois d'une finesse d'observation dont maintes gens et maintes professions pourraient tirer quelque profit. On y rit sur tous les tons, sur toutes les gammes. Cependant Alexandre Bisson n'a pas retrouvé la verve qu'il avait mise dans ses Surprises du Divorce, et La Famille Pont-Biquet a besoin d'une interprétation hors ligne pour ne pas laisser tomber une gaieté que la moindre faiblesse chez les artistes ne manquera pas de produire.

Mais M. et M^{me} Achard, MM. Corbin et Bucchaille, M^{me} Barberot et M. Liverani sont des artistes entre les mains desquels une œuvre doit difficilement sombrer: ils savent, par leur talent, donner un brillant personnel, un vernis aux choses les plus ternes.

Aussi combien ont-ils été applaudis hier soir par un nombreux et élégant public, qui avait affronté une température sénégalienne pour rendre hommage et à un de ses auteurs favoris et à des artistes irréprochables, qu'on reverra toujours avec un nouveau plaisir. N.

BOURSE DE PARIS

Du 24 Mai 1892

3 0/0	98 40
3 0/0 nouveau	98 20
3 0/0 amortissable	98 25
4 1/2	105 05

M. Pradeau, Pharmacie Centrale, rue de la Tonnelie, 27, à Saumur, vient de s'assurer le dépôt unique, pour la région, des :

PILULES MARTIALES
De CH. VAIDY
Pharmacien à Trentemoult (Loire-Inférieure).

Ce ferrugineux est sans conteste celui qui guérit, de la façon la plus prompte et la plus radicale, les affections du sang, telles que :

Anémie, Chlorose, Eczéma.
20 années de succès toujours croissants ont fait des Pilules Martiales le ferrugineux le plus populaire qu'il y ait.

N. B. En cas de constipation, employer en même temps les Pilules Purgatives de Ch. Vaidy.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

ARTICLES DIMINUÉS

- Sucre.
- Café.
- Bougie.
- Chocolat.
- Conserves.
- Sirops.
- Vin rouge.
- Vin blanc.
- Rhum.

Expédition franco à domicile par commande de 50 fr., Sucre excepté.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE
Et Alcoolat composé

De **A. RIVAUD**
Chimiste breveté, à SAUMUR
Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le pityriasis (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout: pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Faillite Hugues

Par jugement rendu le 24 mai 1892, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré le sieur Gustave Hugues, négociant pharmacien aux Rosiers, en état de faillite ouverte provisoirement audit jour. M. Achille Girard a été nommé juge-commissaire et M. Doussain syndic provisoire.

Pour extrait,
(277) Le Greffier, COLLIN.

Faillite Michel Ecot

Par jugement rendu le 24 mai 1892, le Tribunal de commerce de Saumur a reporté au 31 décembre 1884 la date de l'ouverture de la faillite du sieur Michel Ecot, banquier escompteur à Montreuil-Bellay.

Pour extrait,
(278) Le Greffier, COLLIN.

Etude de M^e GEORGES FERRIÈRE, commissaire-priseur à Saumur, rue de Bordeaux, 64.

VENTE

Aux enchères publiques
APRÈS FAILLITE

Et au domicile du sieur CHARRON, marchand de vaisselle à Saumur, rue du Bellay,

Le Vendredi 27 Mai 1892, à 1 heure de relevée.

IL SERA VENDU :

- 1^o Divers meubles et objets mobiliers ;
- 2^o Une grande quantité de vaisselle, verrerie, faïence, porcelaine, poterie ;
- Une charrette à deux roues pour transport de vaisselle, un cheval et ses harnais.

Par le ministère de M^e GEORGES FERRIÈRE, commissaire-priseur à Saumur, 64, rue de Bordeaux. Au comptant, 10 0/0 en sus.

**Corsets sur Mesure
ET CORSETS AVEC SUPPORTS**
Pour jeunes Filles.

M^{me} V^e CHATELAIS, 18, Grand'Rue, Saumur.

**A VENDRE
MAISON ET JARDIN**
Avec portion de BOIRE,

A la Croix-Gourdon, ancienne route d'Angers.

S'adresser à MM. BRIZARD ou LANEAU, ou à M^e AUBOYER, notaire.

**A LOUER
MAISON**

Rue de Bordeaux, 15,

Actuellement occupée par M. le docteur Géraud, médecin major à l'Ecole de cavalerie.

Avec beau jardin bien arrosé et service d'eau de Loire.

S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER
Présentement**

Ou pour la Saint-Jean prochaine

Trois grandes chambres, salle à manger, décharge de cuisine, deux pompes, un grenier, une terrasse avec une grande cour.

S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH.

UN CÉLIBATAIRE demande ménage, le mari comme jardinier et la femme cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

**A CÉDER
Pour cause de décès**

**Magasin de bois du Nord
et du Pays**

Ancienne maison bien connue dans la contrée et jouissant d'une bonne clientèle.

S'adresser, 13, quai Saint-Nicolas, Saumur.

UN JOURNAL DÉPARTEMENTAL, libéral-conservateur, paraissant trois fois par semaine, demande un SECOND RÉDACTEUR pouvant justifier des meilleures références.

Ecrire aux initiales D. D., à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8, Paris.

A Céder de suite

POUR CAUSE DE DÉCÈS

Un Atelier de Menuiserie

Exploité antérieurement par M. BOURGÉISEAU,

Situé rue Cendrière, n° 4.

S'adresser chez M^{me} veuve BOURGÉISEAU.

UNE PERSONNE très instruite demande n'importe quel travail intellectuel à faire chez elle : Copies de manuscrits ou autres, traductions, recherches, etc.

S'adresser au bureau du journal.

**A AFFERMER
BEAU JARDIN**

BIEN ENSEMENCÉ

Avec MAISON, Saulaie, etc. Près l'Ecole de Cavalerie.

Convient pour maraicher ou horticulteur.

S'adresser à M. TAVEAU, expert au Pont-Foucharl, ou à M. BOUTET-LADUBAY, à Saint-Florent.

**GRANDE QUANTITÉ
De Moellons à Vendre**

S'adresser à M. BOUTET-LADUBAY, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

A LOUER

Pour le 24 Juin prochain 1892

UNE MAISON

Rue de Bordeaux, n° 50

Avec Jardin, Cour, écurie à deux chevaux et Remise.

S'adresser à M. FOUCHER, rue de Bordeaux, n° 60. (610)

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 33, rue S^t-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation
et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^e

Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

12 PAGES IN-4^o

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE. AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un SUPPLÉMENT consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille ; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^e, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50 ; six mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : trois mois, 7 fr. ; six mois, 13 fr. 50 ; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT FILS

SUCCESSEUR

A l'occasion de sa prise de possession, M. IMBERT FILS a fait subir une Baisse à de nombreux Articles. Comme par le passé, la Maison s'attachera à ne vendre que des Produits de choix, de qualité irréprochable et à des prix défiant toute concurrence.

Demander le Catalogue

LIVRAISONS RAPIDES A DOMICILE

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Saison Printemps et Été — PARIS A SAUMUR — Saison Printemps et Été

MAISON CREMIEUX

TAILLEUR MODERNE

27, Rue d'Orléans, Saumur

Très beau choix de Draperie noire et bleue pour
Costumes de Communion (sur mesure)

27, rue d'Orléans, Saumur - COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE - Saumur, rue d'Orléans, 27

GRANDE DISTRIBUTION DE DEVINETTES